

# Présentation synthétique des rapports sur l'analyse approfondie des revenus au Luxembourg

*Ce document fait la synthèse de deux rapports réalisés par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et l'Université du Luxembourg pour la Chambre des Salariés du Luxembourg et visant à comprendre l'impact des impôts indirects et des revenus en nature sur la distribution des revenus au Luxembourg. Pour simplifier la lecture, les aspects méthodologiques sont exclus de cette note mais peuvent être trouvés dans les versions complètes des rapports.*

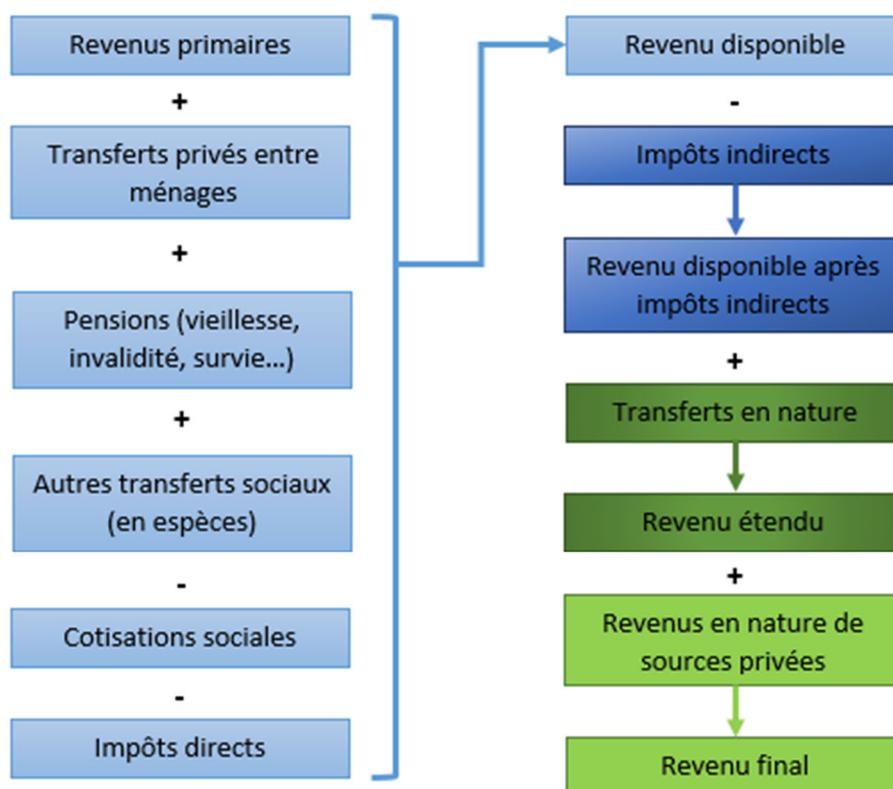
## Objectif de l'étude

Les études traditionnelles sur les revenus des ménages et donc sur les inégalités se focalisent principalement sur le concept de revenu disponible. Il s'agit de la somme des revenus primaires (capital, travail), des transferts privés entre ménages, des pensions, des autres transferts sociaux en espèces nets d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales. Ce concept permet de mesurer le revenu monétaire qui est à la disposition du ménage pour consommer ou épargner. Cependant, ce concept est restrictif et néglige d'autres ressources perçues par les ménages : les revenus en nature. Ces derniers ne sont pas des revenus selon la définition monétaire du terme, les ménages ne perçoivent pas ces ressources sous forme de monnaie mais via la fourniture de biens et services à des prix réduits ou gratuitement. Il s'agit donc de revenus fictifs. En effet, en leur absence, les ménages devraient utiliser leur revenu disponible pour consommer ces biens et services. Ainsi, la présence de ces biens et services permet aux ménages d'avoir une consommation supérieure à celle qu'ils pourraient s'offrir avec leur revenu disponible, d'où l'idée que ces éléments doivent être comptabilisés dans le revenu.

Enfin, le concept de revenu disponible néglige certains impôts. En effet, les ménages ne paient pas uniquement l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales mais également des impôts indirects. Ces derniers passent souvent inaperçus car ils sont principalement payés au moment de l'achat d'un bien ou d'un service alors qu'ils représentent une source de revenu non négligeable pour les Etats et donc une charge importante pour les ménages.

Le concept de **revenu disponible**, dans le cadre de ces rapports, a été dépassé pour inclure les impôts indirects et les revenus en nature. Nous définissons le revenu disponible après déductions des impôts indirects comme le **revenu disponible après impôts indirects**. Quand les transferts publics en nature sont ajoutés à ce dernier concept, nous obtenons le **revenu étendu**. Enfin, l'ajout des autres revenus en nature de sources privées nous mène au concept que nous avons défini comme le **revenu final**. Une illustration de ces différents concepts de revenus est disponible dans le graphique 1.

*Graphique 1 : les concepts de revenus utilisés dans l'étude*



Source : élaboration des auteurs

## I) Les impôts indirects

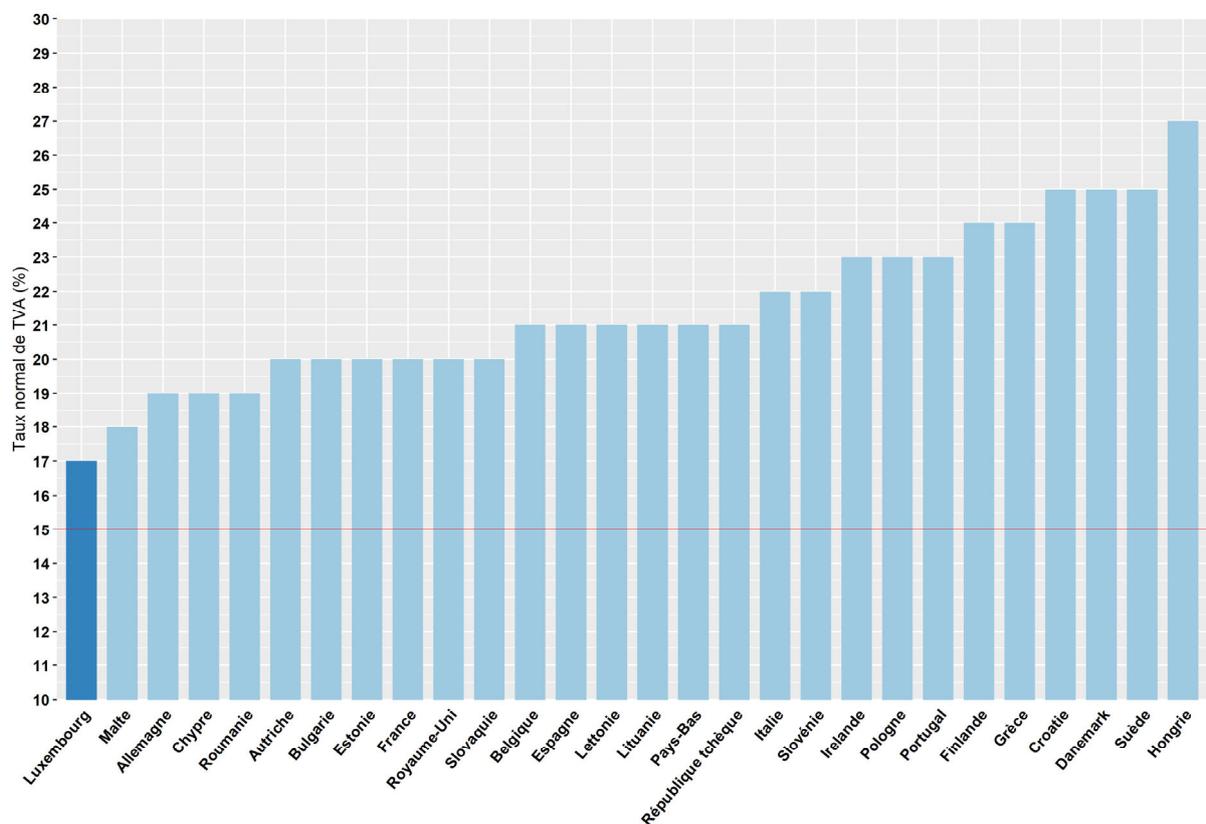
### I.1) Description

Les impôts indirects payés par les ménages luxembourgeois sont variés : les droits d'enregistrement, les droits d'hypothèques, les droits de succession, de mutation par décès, les timbres fiscaux... Cependant, les deux principaux sont la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les droits d'accise. La TVA et les droits d'accise sont payés par le consommateur lors de l'achat d'un bien ou d'un service et sont intégrés dans le prix de vente. Ces impôts sont souvent considérés comme indolores dans le sens où l'acheteur ne se rend pas forcément compte qu'il les paie. Notre analyse se focalise sur ces deux impôts indirects, les autres ayant un poids moins important dans les revenus fiscaux de l'Etat et sont plus spécifiques à des événements de la vie qui ne touchent qu'une part limitée de la population sur l'année.

La TVA est réglementée au niveau européen. En effet, des directives européennes imposent un taux normal de TVA de 15% minimum. De même, des règles sont en vigueur sur les biens et services qui peuvent être soumis à un taux réduit et sur la valeur de ces taux réduits. En vertu de ces directives, le Luxembourg a instauré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, **un taux normal de TVA de 17%**. Il s'agit du taux normal de TVA le plus faible au sein de l'Union Européenne (cf. graphique 2). Le Luxembourg est également doté d'un **taux super réduit de 3%** s'appliquant principalement sur des biens de première nécessité comme, par exemple, les produits alimentaires (hors boissons alcoolisées), certains articles thérapeutiques et

pharmaceutiques, une grande gamme de produits et services culturels (livres, journaux, périodiques, lieux de divertissements, radio, TV...), les vêtements pour enfants de moins de 14 ans, la distribution d'eau, les services d'hôtellerie-restauration (sauf pour les boissons alcoolisées), le transport de personnes, l'enlèvement des ordures ménagères et certains travaux. Il existe également un **taux réduit fixé à 8%** qui concerne de nombreux produits énergétiques (électricité, gaz destiné au chauffage, à l'éclairage et au moteur, le bois de chauffage), les plantes ainsi que certains services (coiffure, réparations de bicyclettes, services de nettoyage...). Enfin un **taux intermédiaire à 14%** s'applique sur les vins avec un niveau d'alcool inférieur à 13°, les combustibles, les imprimés publicitaires et certains services bancaires. Le taux de TVA est ainsi appliqué à la valeur de vente (avant TVA) du bien ou du service. La valeur finale TTC du bien ou du service correspond donc à la valeur avant TVA à laquelle on ajoute la TVA calculée.

Graphique 2 : taux normal de TVA au sein de l'Union Européenne (2018)



Note : la ligne rouge représente le niveau minimum autorisé pour le taux normal de TVA au sein de l'UE.

Source : commission européenne ([https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/business/economic-analysis-taxation/data-taxation\\_fr](https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/economic-analysis-taxation/data-taxation_fr)).

Du côté des droits d'accise, là encore, des directives européennes s'appliquent et fixent un niveau minimum pour ces droits ainsi que la liste des produits qui doivent obligatoirement être soumis à ces droits. Ainsi, les alcools, le tabac et l'énergie sont soumis aux droits d'accise dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Cependant, les états sont libres de soumettre d'autres biens et services aux droits d'accise. Les droits d'accise sont de deux types : les **droits d'accise ad valorem** et les **droits d'accise spécifiques**. Les premiers se calculent en proportion de la valeur du bien, c'est-à-dire qu'ils correspondent à un pourcentage de la valeur Hors Taxes

du bien ou service qui va être consommé alors que les seconds ne dépendent pas de la valeur du bien mais de la quantité consommée. Par exemple, les droits d'accise spécifiques correspondent à un taux par unité/kg/hectolitre de bien consommé.

La TVA et les droits d'accise, étant prélevés sur la consommation finale d'un bien ou d'un service, sont principalement payés par les ménages. Il est donc important d'évaluer leur poids réel sur le revenu des ménages au Luxembourg.

## 1.2) Principaux résultats

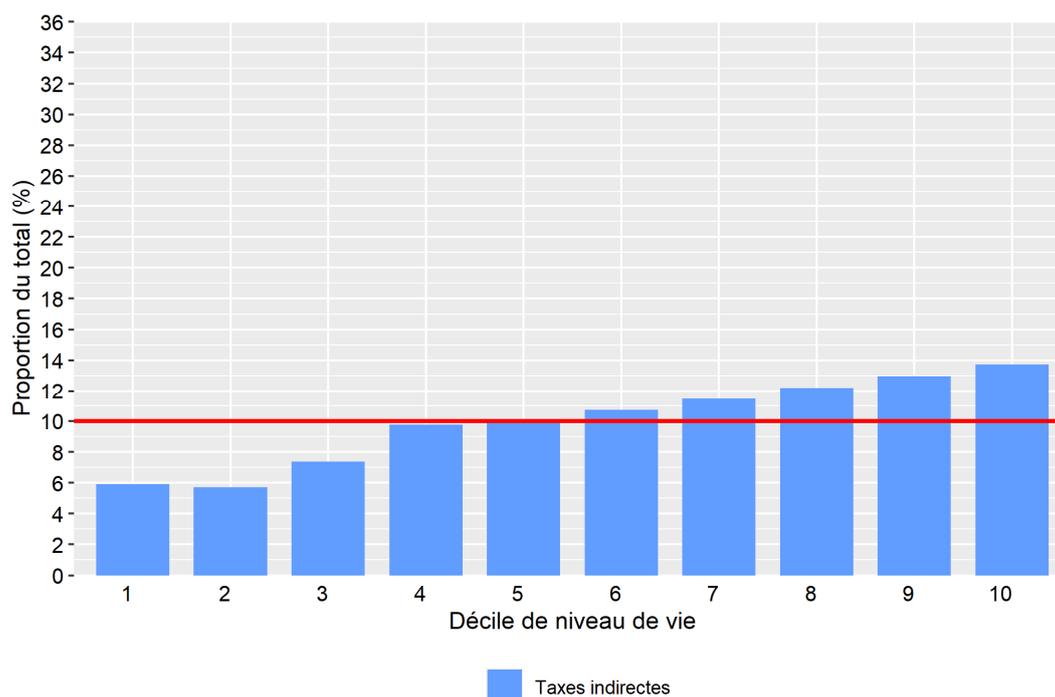
L'analyse réalisée à l'aide de techniques économétriques et de microsimulation (cf. rapport sur la taxation indirecte pour plus de détails) permettent de mettre en avant plusieurs résultats marquants proposés dans les graphiques 3 et 4. Ces derniers découpent la population en 10 déciles de niveau de vie (ou revenu disponible équivalent) avec pour unité le ménage (le ménage étant l'unité d'analyse la plus pertinente pour les impôts indirects qui sont payés sur la consommation du ménage).<sup>1</sup> Le décile 1 correspond au 10% des ménages ayant le niveau de vie le plus faible, le décile 2 les 10% des ménages ayant un niveau de vie supérieur au décile 1 mais inférieur au décile 3 etc. Dans le graphique 3, nous avons représenté la répartition des dépenses pour les impôts indirects par décile de niveau de vie pour répondre à la question : « qui paie le plus d'impôts indirects » ? Puis, dans le graphique 4, nous avons calculé, pour chaque décile, la part des impôts indirects en proportion : du revenu initial, du revenu disponible, des dépenses de consommation (avec et sans loyer).

D'après le graphique 3, les ménages aisés (appartenant aux déciles élevés) paient plus d'impôts indirects que les ménages moins aisés. En effet, d'après nos simulations, plus de 13% des impôts indirects payés par les ménages résidant au Luxembourg sont payés par les 10% les ménages les plus aisés contre moins de 6% dans le décile 1. Si chaque ménage payait le même montant d'impôts indirects, la distribution devrait être égale à la droite en rouge dans le graphique 3. Cependant, les ménages aisés, qui ont un revenu plus important, ont également tendance à consommer plus que les ménages moins aisés. Il est donc peu surprenant d'observer que les ménages aisés paient plus d'impôts indirects. Une façon de mieux appréhender la charge fiscale consiste à mesurer le poids des impôts indirects dans le revenu des ménages, c'est ce que nous faisons dans le graphique 4.

---

<sup>1</sup> Le niveau de vie ou revenu disponible équivalent correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Cette mesure permet de comparer des ménages ayant des structures et tailles différentes. Selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE, le premier adulte correspond à 1 unité de consommation, les autres adultes de 14 ans et plus à 0,5 unité de consommation et les enfants de moins de 14 ans à 0,3.

Graphique 3 : distribution des montants agrégés d'impôts indirects payés, par décile (2018)



Note : les déciles sont construits à l'aide du revenu disponible équivalent (échelle modifiée de l'OCDE) du ménage ; chaque décile comprend un nombre identique de ménages. Les ménages inclus sont les ménages résidant au Luxembourg (hors ménages incluant des fonctionnaires internationaux).

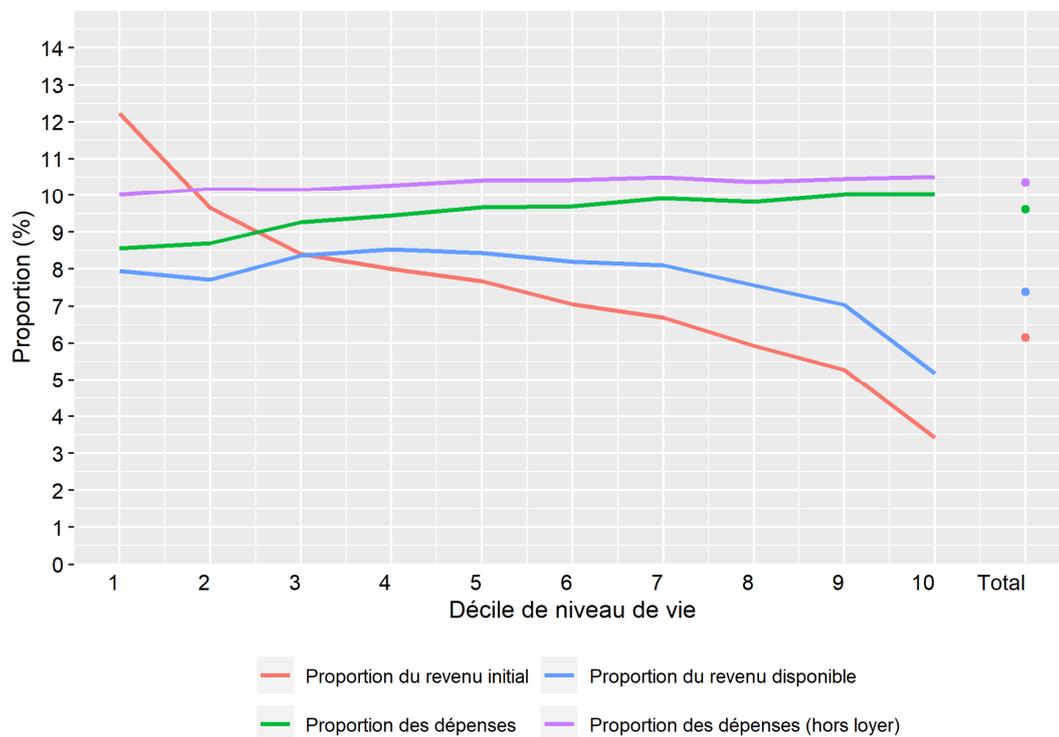
Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible des données EUROMOD+ est simulé en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées. Calculs des auteurs.

La part des impôts indirects dans le revenu initial (incluant le revenu du travail, du capital, les transferts privés et les revenus de remplacement) est fortement régressive (cf. graphique 4). En effet, les ménages du décile 1 consacrent plus de 12% de leur revenu initial à ces impôts contre environ 9,5% pour le décile 2 et près de 3,5% pour les 10% des ménages les plus aisés. Les impôts indirects représentent donc un poids beaucoup plus fort pour les ménages moins aisés. Cependant, le revenu initial n'est pas représentatif du revenu dont les ménages disposent pour consommer. En effet, le système socio-fiscal effectue une redistribution des ressources au moyen des transferts sociaux et des impôts directs. Ainsi, la part des impôts indirects dans le revenu disponible (également appelé « taux d'effort ») est moins régressive. Cependant, les ménages les plus aisés continuent à être ceux qui consacrent la part la moins importante de leur revenu aux impôts indirects. Les impôts indirects ne seraient donc pas des impôts très équitables.

Paradoxalement, si nous nous concentrons sur le poids des impôts indirects dans les dépenses de consommation totales des ménages, nous observons que le poids des impôts indirects croît avec le décile de niveau de vie passant de 8,5% dans le décile 1 à 10% dans le décile 10. Cette croissance peut s'expliquer par la présence de différences dans la structure de la consommation entre les ménages aisés et moins aisés. Les ménages moins aisés peuvent consacrer une part plus importante de leur consommation à des biens et services soumis à des taux réduits de TVA ou de biens et services qui sont exonérés de TVA ou de droits d'accise. Par exemple, le loyer

payé par les locataires (qui fait partie des dépenses pour la consommation du logement) est un poste de dépense qui n'est pas soumis aux impôts indirects. Or, les dépenses en loyer sont très différentes d'un décile à un autre, en effet, les ménages moins aisés sont plus susceptibles d'être locataires et donc de payer un loyer alors que les ménages aisés sont plus souvent propriétaires de leur logement et n'ont pas à payer de loyer tous les mois. Ainsi, la présence du loyer dans les dépenses de consommation, en particulier chez les moins aisés, a tendance à diminuer le poids des impôts indirects dans les dépenses totales. Par conséquent, en analysant le poids des impôts indirects dans les dépenses de consommation (hors loyer), nous observons que la croissance du poids des impôts dans la consommation est beaucoup moins importante (courbe violette dans le graphique 3), passant de 10% dans le décile 1 à 10,5% dans le décile 10.

*Graphique 4 : incidence de la taxation indirecte par décile de niveau de vie*



Note : les déciles sont construits à l'aide du revenu disponible équivalent (échelle modifiée de l'OCDE) du ménage ; chaque décile comprend un nombre identique de ménages. Les ménages inclus sont les ménages résidant au Luxembourg (hors ménages incluant des fonctionnaires internationaux).

Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible des données EUROMOD+ est simulé en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées.

Comment expliquer que, si le taux de taxation (en proportion de la consommation) est peu ou prou le même pour l'ensemble des ménages, voire progressif, les impôts indirects soient régressifs par rapport au revenu ? Tout simplement parce que les ménages (qui utilisent leur revenu pour consommer ou épargner) n'épargnent pas dans une même mesure selon leur position sur l'échelle des niveaux de vie. Les ménages aisés ont tendance à épargner une partie importante de leur revenu alors que seule la partie consacrée à la consommation va être soumise aux impôts indirects (du moins à la période  $t$ ). Ainsi, uniquement une partie du revenu va être concernée par la TVA et les droits d'accises. A l'inverse, les ménages moins aisés vont utiliser une grande partie si ce n'est tout leur revenu pour consommer. Par conséquent, la TVA et les

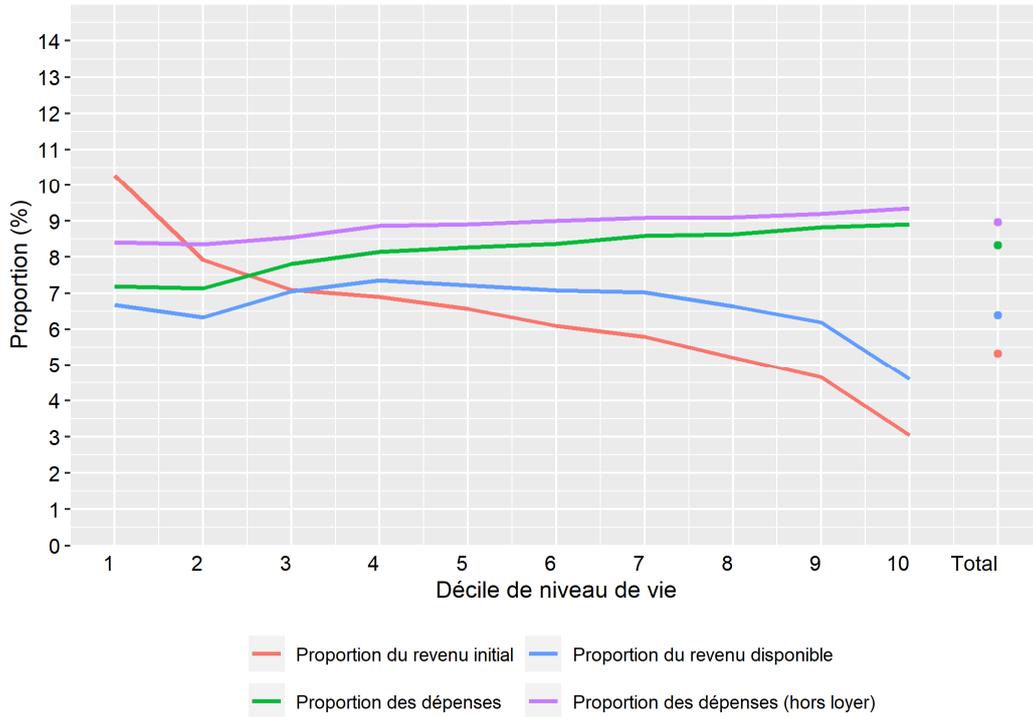
droits d'accise vont concerner une très grande partie du revenu. Ainsi, bien que plus ou moins proportionnels au niveau de consommation, les impôts indirects représentent bien un poids (dans le revenu) plus élevé pour les ménages moins aisés.

L'allure générale des impôts indirects en proportion du revenu ou des dépenses est principalement liée à la TVA. En effet, d'après le graphique 5, la tendance générale observée sur les impôts indirects dans le graphique 4 est similaire à celle observée pour la TVA seule (partie a. du graphique 5). En revanche, les droits d'accise représentent un poids décroissant avec le niveau de vie que ce soit en proportion du revenu ou en proportion des dépenses (partie b. du graphique 5). Les ménages plus aisés consacraient donc une part moins importante de leur revenu mais aussi de leur consommation à des biens et services soumis aux droits d'accise.

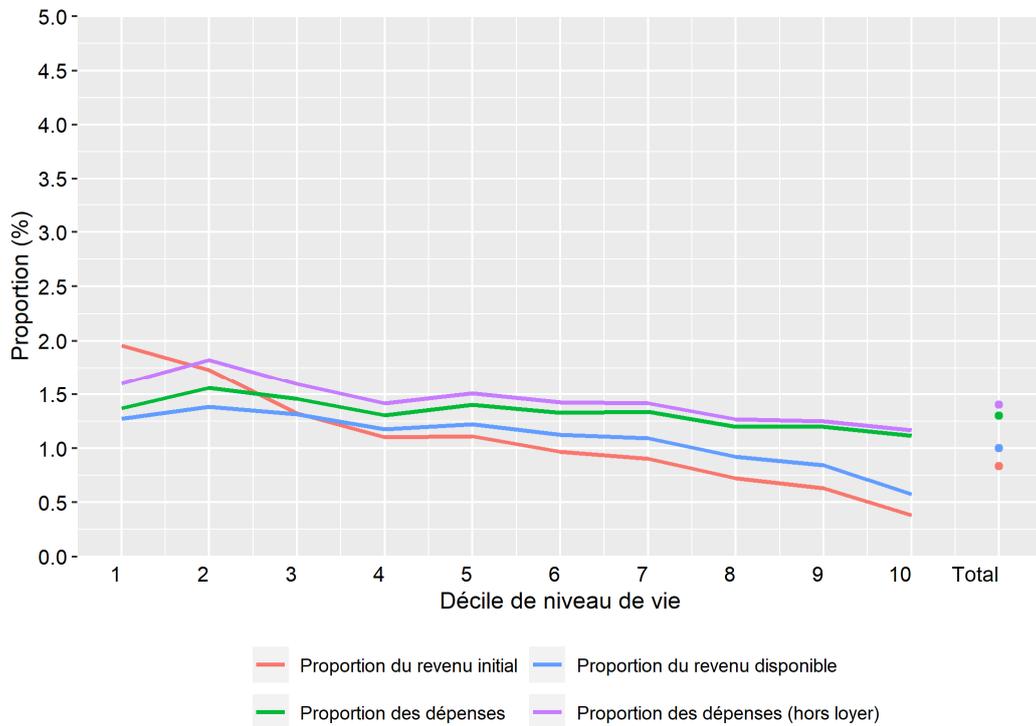
Une analyse plus poussée permet également d'analyser quels taux et à qui les taux de TVA inférieurs au taux normal bénéficient. Le tableau 1 présente la contribution des exonérations de TVA et des taux réduits sur le taux global de TVA observé. Il s'agit d'une analyse hors loyer pour avoir une base imposable commune entre locataires et propriétaires. La seconde colonne du tableau présente le taux de TVA en proportion des dépenses (hors loyer) qui devrait être observé dans la situation où seul un taux unique serait présent au Luxembourg, à savoir 17%. Les exonérations de TVA pour certains biens et services permettent de réduire le taux de taxation de 3,3 points en moyenne pour atteindre un taux moyen de 13,7% dans la population. Les taux à 14% et 8% ont des effets faibles sur le taux de taxation (respectivement une réduction de 0,1 point de pourcentage et 0,5 point de pourcentage) même si ce sont les ménages moins aisés qui bénéficient le plus de ces taux (-0,8 point de pourcentage pour les 20% des ménages les moins aisés contre -0,5 pour les 40% les plus aisés). C'est finalement le taux super réduit de 3% qui permet une plus forte distinction entre les taux de taxation des ménages ayant un niveau de vie faible et ceux ayant un niveau de vie élevé. En effet, le taux super réduit décroît la pression fiscale des 30% des ménages moins aisés d'environ 4,5 points de pourcentage contre 4,0 points pour les 20% les plus aisés. Au final, les taux inférieurs au taux normal et les exonérations profitent à l'ensemble des ménages, quel que soit leur niveau de vie, mais le taux super réduit, en permettant une réduction plus forte de la charge fiscale pour les ménages moins aisés, permet de créer une légère progressivité (en proportion des dépenses hors loyer). Cela s'explique par le fait que les ménages moins aisés consacrent une part plus importante de leur budget à des biens et services de première nécessité (soumis au taux super réduit).

Graphique 5 : incidence de la taxation indirecte, par type d'impôt indirect et par décile

a. TVA



b. Droits d'accise



Note : les déciles sont construits à l'aide du revenu disponible équivalent (échelle modifiée de l'OCDE) du ménage ; chaque décile comprend un nombre identique de ménages. Les ménages inclus sont les ménages résidant au Luxembourg (hors ménages incluant des fonctionnaires internationaux).

Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible des données EUROMOD+ est simulé en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées.

Tableau 1 : impact des exonérations de TVA et des taux réduits sur le taux de TVA effectif, 2018

Décile	Taux normal	Exonération TVA	Taux à 14%	Taux à 8%	Taux à 3%	Taux observé
1	17	-3,3	-0,1	-0,7	-4,5	8,4
2	17	-3,3	-0,1	-0,7	-4,6	8,4
3	17	-3,3	-0,1	-0,6	-4,5	8,6
4	17	-3,4	-0,1	-0,6	-4,2	8,9
5	17	-3,3	-0,1	-0,6	-4,2	8,9
6	17	-3,3	-0,1	-0,5	-4,2	9,0
7	17	-3,3	-0,0	-0,5	-4,1	9,1
8	17	-3,3	-0,0	-0,5	-4,1	9,1
9	17	-3,2	-0,0	-0,5	-4,0	9,2
10	17	-3,2	-0,0	-0,5	-4,0	9,4
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>-3,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,5</b>	<b>-4,2</b>	<b>9,0</b>

Note : les déciles sont construits à l'aide du revenu disponible équivalent (échelle modifiée de l'OCDE) du ménage ; chaque décile comprend un nombre identique de ménages. Taux en proportion des dépenses hors loyer. Les ménages inclus sont les ménages résidant au Luxembourg (hors ménages incluant des fonctionnaires internationaux).

Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible des données EUROMOD+ est simulé en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées.

Du point de vue des inégalités, nous pouvons distinguer les inégalités relatives et les inégalités absolues. Ces deux concepts ne s'intéressent pas à la même notion d'inégalité, la première mesure les différences relatives de revenus entre les membres d'une population (plus concrètement « quelle est la proportion du revenu total détenue par x% de la population ? ») alors que le second examine les différences absolues de revenus dans la population (« quel est l'écart moyen de revenu en euros entre les membres de la population ? »). Comme les impôts indirects représentent un poids (en proportion du revenu) plus important pour les ménages moins aisés alors les impôts indirects ont tendances à accroître les inégalités relatives. Cependant, en valeur absolue, les ménages aisés paient plus d'impôts indirects, l'écart de revenu entre les ménages riches et moins riches tend à décroître : les inégalités absolues diminuent. Cependant, la variation du niveau d'inégalité due aux impôts indirects est très faible en comparaison à la réduction des inégalités permise par les transferts sociaux en espèces et l'impôt sur le revenu.

Le passage du concept de **revenu disponible** au concept de **revenu disponible après impôts indirects** (cf. graphique 1) permet d'avoir une idée plus précise des ressources effectivement à la disposition des ménages pour consommer et/ou épargner. En effet, en l'absence d'impôts indirects les ménages pourraient consommer ou épargner plus. Nous avons vu que ces impôts ont tendance à être régressifs, c'est-à-dire, qu'ils ont un poids (dans le revenu) plus élevé pour

les ménages moins aisés même si le taux super réduit permet de diminuer légèrement plus le taux de taxation effectif (en proportion des dépenses) des ménages moins aisés.

## II) Transferts publics en nature

### I.1) Description

L'Etat redistribue les ressources des ménages sous la forme de transferts sociaux en espèces, par exemple, les allocations familiales visent à soutenir les familles avec enfants. Cependant, l'Etat n'intervient pas uniquement en redistribuant de l'argent entre les ménages mais également en fournissant des services publics (gratuits ou presque) comme l'éducation ou la santé. Ces services sont essentiellement financés par les prélèvements obligatoires payés par les ménages, ils représentent donc une sorte de contrepartie à ces prélèvements bien que les ménages ne bénéficient pas de ces services dans une proportion équivalente à leurs contributions. L'accès à ces services constitue une ressource pour les ménages car ils permettent aux ménages de satisfaire certains de leurs besoins sans qu'ils n'aient directement à y contribuer financièrement. Ainsi, une mesure plus adéquate des ressources des ménages devrait inclure les transferts en nature perçus.

La difficulté de l'introduction des transferts publics en nature dans une mesure monétaire du revenu est de convertir ces transferts en montant monétaire. Cela est facilement réalisable si un prix est observé pour le service mais ce n'est généralement pas le cas car ces services sont généralement produits directement par la sphère publique. Ainsi, des approches pour approximer une valeur monétaire aux transferts en nature et pour les attribuer aux ménages ont été proposées par des chercheurs en sciences sociales (voir le rapport pour plus de détails). En suivant ces approches, nous avons été capables d'inclure les transferts sociaux en nature produisant un bénéfice individualisable, à savoir, l'éducation, la santé, la garde d'enfants, les soins de longue durée et les logements sociaux. Plus particulièrement, pour l'éducation, les soins de santé et les soins de longue durée, nous avons approximé la valeur monétaire du service par le coût moyen de production. Pour la garde d'enfant, nous avons utilisé les barèmes des chèques-services accueil. Pour les logements sociaux, le transfert est supposé égal à la différence entre le prix du marché du logement et le loyer effectivement payé par le locataire. Concernant l'attribution, seuls les individus/ménages ayant effectivement recours aux services d'éducation, de garde d'enfants et aux logements sociaux perçoivent un transfert alors que pour les soins de santé et de longue durée, l'ensemble des individus bénéficie d'un transfert car tous les individus sont potentiellement bénéficiaires et qu'il n'est pas possible d'observer, dans les données, qui a recours aux services en question. Ainsi, pour ces deux services publics, le coût moyen de production est calculé pour chaque groupe d'âge et sexe et ce montant moyen est attribué à chaque individu appartenant à ce groupe. Un récapitulatif des services étudiés et des hypothèses adoptées peut être trouvé dans le tableau 2.

Tableau 2 : synthèse de l'approximation et l'attribution des services publics dans notre étude

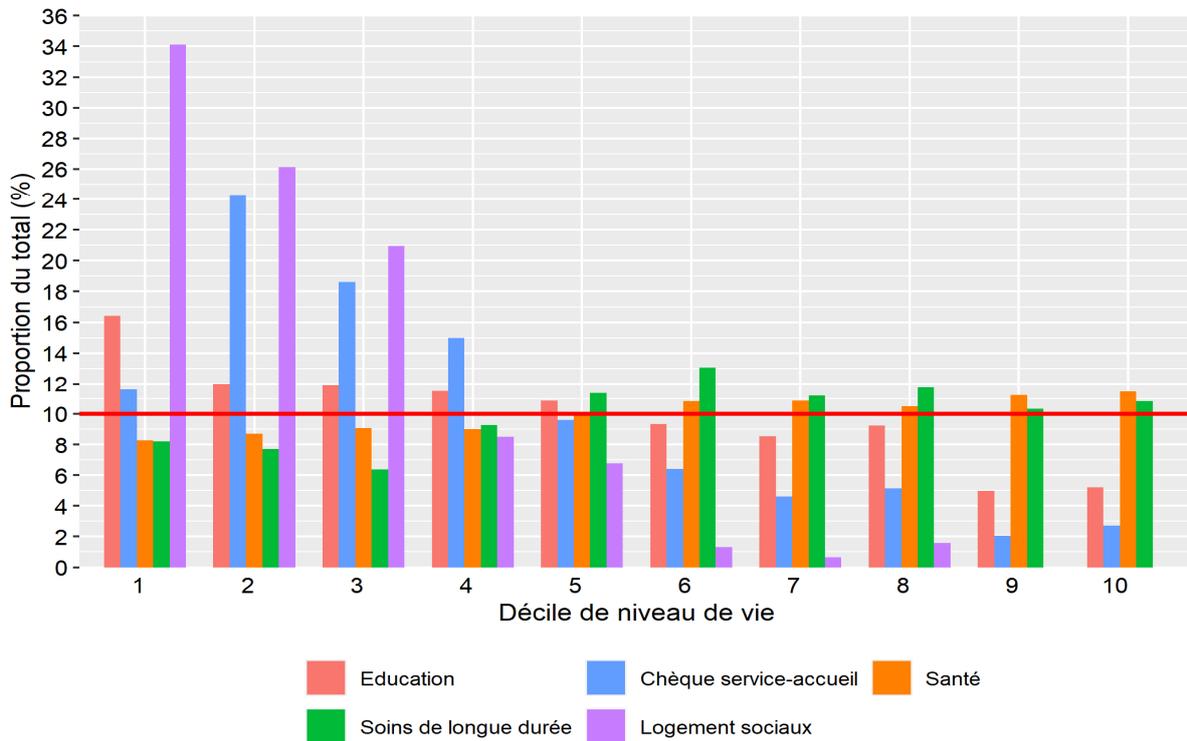
Service public individualisable	Approximation de la valeur monétaire	Données utilisées pour l'approximation monétaire	Bénéficiaires
Education	Coût moyen de production par niveau d'éducation	Unesco-OCDE-Eurostat	Consommateur observé uniquement
Garde d'enfants	Calcul basé sur les barèmes du chèque-service accueil	Loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse	Consommateur observé uniquement
Soins de santé	Dépenses moyennes par âge et sexe	IGSS	Valeur assurantielle – l'ensemble des individus bénéficiant du transfert
Soins de longue durée	Dépenses moyennes par âge et sexe	IGSS	Valeur assurantielle – l'ensemble des individus bénéficiant du transfert
Logement social	Valeur estimée du loyer sur le marché privé net du loyer payé	EU-SILC	Consommateur observé uniquement

Source : élaboration des auteurs

## II.2) Principaux Résultats

Notre analyse s'est tout d'abord concentrée sur la distribution des montants totaux de transferts en nature perçus par décile de niveau de vie. Cette fois ci, comme les bénéfices liés aux transferts en nature peuvent être appréhendés à un niveau individuel, nous utilisons les déciles d'individus. Le décile 1 comprend les 10% des individus ayant le niveau de vie le plus faible etc. Nous remarquons tout d'abord, en analysant le graphique 6, que le service éducatif bénéficie plus fortement aux individus appartenant aux déciles les moins élevés. En effet, 16% des transferts en nature pour l'éducation sont perçus par les 10% les moins aisés contre moins de 5% pour les 10% les plus aisés. Ce résultat s'explique par une forte concentration de ménages avec enfants dans les premiers déciles de niveau de vie. Dans cette même logique, les transferts en nature pour garde d'enfants (qui sont approchés dans notre étude par les chèques-services accueil) bénéficient également fortement aux premiers déciles. Cependant, la concentration des transferts perçus dans les premiers déciles est encore plus forte que pour l'éducation car les transferts en nature pour garde d'enfants sont dépendant du revenu du ménage. Le dernier transfert qui est fortement concentré sur les ménages pauvres est le transfert en nature lié aux logements sociaux. Plus d'un tiers du transfert en nature total est perçu par les individus appartenant au décile 1. Les contraintes de revenus à respecter pour être éligible aux logements sociaux expliquent cette forte concentration sur les individus les moins aisés.

Graphique 6 : distribution des montants totaux distribués au titre des transferts en nature, par décile (2018)



Note : chaque décile comporte 10% des individus composant la population. Le décile est basé sur le revenu disponible équivalent.

Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible des données EUROMOD+ est simulé en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées. Les imputations des transferts en nature sont réalisées grâce aux données de l'UEO et de l'IGSS. Calculs des auteurs.

Concernant les soins de santé et les soins de longue durée, ils sont mieux répartis dans la population. En effet, tous les individus, quels que soient leur niveau de vie, sont des bénéficiaires potentiels de ces transferts et nous avons utilisé une méthode où l'ensemble des personnes appartenant au même groupe d'âge et de sexe perçoit le même montant de transfert. Cependant, il est à noter qu'une part légèrement plus importante de transferts en soins de santé et de longue durée est perçue par les ménages plus aisés. Ce résultat est expliqué par la présence plus importante d'individus âgés dans ces déciles. Or les individus âgés sont ceux qui perçoivent le montant le plus important de transfert pour soins de santé et de longue durée.

Le graphique 6 donne uniquement un aperçu de la distribution des montants totaux par décile mais n'indique pas dans quelle mesure ces transferts modifient le revenu des ménages à l'intérieur de chaque décile. Le tableau 3 répond à cette question en mesurant comment les transferts publics en nature augmentent le revenu disponible des ménages. Avant de commenter l'impact des transferts en nature, le tableau 3 donne également un aperçu du poids des transferts sociaux en espèces et des prélèvements obligatoires dans le revenu disponible des ménages de chaque décile. Nous remarquons tout d'abord qu'en moyenne, sur l'ensemble de la population, les revenus primaires représentent 89,3% du revenu disponible des ménages avec une hétérogénéité entre les déciles. En effet, les revenus primaires représentent 56,3% du revenu disponible dans le décile 1, ce qui signifie que les transferts sociaux en espèces vont permettre

d'augmenter le revenu moyen des ménages du décile 1. A l'inverse, les ménages du dernier décile ont des revenus primaires représentant 118,1% du revenu disponible, ce qui signifie que les impôts payés vont diminuer le revenu moyen de ces ménages. Dans le détail, les pensions ont un effet plus important sur le revenu des ménages aisés, en particulier parce que les retraités sont nombreux dans ces déciles, alors que les autres transferts sociaux ont tendance à valoriser plus fortement le revenu des ménages plus modestes. En effet, l'ensemble des transferts sociaux en espèces (hors pensions) représente 47,5% du revenu disponible dans le décile 1 contre 2% dans le décile 10.

Les prélèvements obligatoires diminuent le revenu des ménages. Alors que les cotisations sociales (incluant celles payées par les indépendants) ont un poids légèrement progressif avec le décile de niveau de vie (entre 9,0% et 13,5% du revenu disponible), l'impôt sur le revenu est fortement progressif. Ce dernier, via les mécanismes de crédit d'impôt, permet d'augmenter très légèrement le revenu des plus modestes alors qu'il représente une charge de plus de 20% du revenu disponible pour les ménages appartenant aux déciles 9 et 10. Comme nous l'avons exposé plus haut, les impôts indirects ont une tendance régressive en présentant un poids (en proportion du revenu disponible) plus élevé pour les ménages appartenant aux déciles 3 à 6. Comme les impôts indirects impactent négativement le revenu disponible de l'ensemble des ménages, alors le revenu disponible après impôts indirects est inférieur au revenu disponible pour l'ensemble des ménages.

Concernant les transferts publics en nature, nous observons qu'en moyenne sur l'ensemble de la population, ils représentent 31,7% du revenu disponible des ménages. Cependant, nous observons de fortes différences entre les déciles avec un poids de 83,0 % du revenu disponible dans le décile 1 contre 11,5% dans le décile 10. Il est important de garder à l'esprit que ce sont des taux relatifs exprimés en proportion du revenu disponible moyen de chaque décile, ainsi, même si le transfert (en montant en euro) est identique pour tous les ménages, il représentera un poids plus faible pour un ménage riche car le revenu disponible de ce ménage est initialement plus élevé. Par exemple, un transfert de 200 euros va augmenter le revenu d'un ménage ayant initialement 2 000 euros de 10% contre 2% pour un ménage ayant initialement 10 000 euros.

Dans le détail, les services publics d'éducation et de soins de santé sont ceux qui permettent d'augmenter le plus fortement le revenu des ménages (respectivement, +15,5% et +11,8% en moyenne pour l'ensemble de la population). L'effet des trois autres services publics pris en considération sont plus négligeables (entre +0,1% pour les logements sociaux et +2,8% pour les soins de longue durée). En distinguant par décile, nous remarquons que ce sont toujours les ménages les moins aisés qui connaissent une croissance relative de leur revenu moyen plus élevé suite à la prise en compte des services publics. Cependant, la différence entre la hausse relative du revenu des ménages moins aisés et ceux des plus aisés est moins importante si nous regardons les soins de santé et de longue durée.

Tableau 3 : décomposition du revenu étendu des ménages par décile (% du revenu disponible).

	Décile										Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<b>Revenus primaires*</b>	<b>56,3</b>	<b>58,5</b>	<b>71,6</b>	<b>80,3</b>	<b>75,4</b>	<b>80,5</b>	<b>82,5</b>	<b>95,7</b>	<b>94,4</b>	<b>118,1</b>	<b>89,3</b>
Pensions	6,9	15,2	23,7	23,2	30,2	32,6	37,0	30,4	36,7	31,6	<b>29,6</b>
Transferts sociaux sans conditions de ressources	15,0	14,1	11,1	9,2	9,1	6,8	4,7	4,2	2,8	1,9	<b>6,1</b>
Transferts sociaux sous conditions de ressources	30,7	21,4	6,1	2,9	2,8	1,7	0,8	0,6	0,4	0,1	<b>3,9</b>
Cotisations sociales (employés/indépendants)	-9,0	-8,8	-10,7	-11,3	-10,7	-11,4	-11,3	-11,9	-11,9	-13,5	<b>-11,6</b>
Impôt sur le revenu	0,2	-0,2	-1,9	-4,3	-6,8	-10,2	-13,7	-18,9	-22,3	-38,3	<b>-17,2</b>
<b>Revenu disponible</b>	<b>100,0</b>										
Impôts indirects	-8,0	-7,7	-8,3	-8,4	-8,6	-8,4	-8,1	-7,6	-7,2	-5,3	<b>-7,4</b>
<b>Revenu disponible après impôts indirects</b>	<b>92,0</b>	<b>92,3</b>	<b>91,7</b>	<b>91,6</b>	<b>91,4</b>	<b>91,6</b>	<b>91,9</b>	<b>92,4</b>	<b>92,8</b>	<b>94,7</b>	<b>92,6</b>
Education	53,3	33,6	28,6	25,8	20,8	15,2	12,3	12,2	5,3	3,7	<b>15,5</b>
Chèque-service accueil	3,8	6,8	4,5	3,4	1,8	1,0	0,7	0,7	0,2	0,2	<b>1,6</b>
Santé	20,3	18,5	16,5	15,3	14,7	13,3	11,9	10,5	9,1	6,2	<b>11,8</b>
Soins longue durée	4,8	3,9	2,8	3,8	3,9	3,8	2,9	2,8	2,0	1,4	<b>2,8</b>
Logement social	0,8	0,6	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0,1</b>
<i>Total transferts publics en nature</i>	<i>83,0</i>	<i>63,4</i>	<i>52,8</i>	<i>48,3</i>	<i>41,3</i>	<i>33,5</i>	<i>27,8</i>	<i>26,1</i>	<i>16,6</i>	<i>11,5</i>	<b>31,7</b>
<b>Revenu étendu</b>	<b>175,0</b>	<b>155,7</b>	<b>144,5</b>	<b>139,9</b>	<b>132,8</b>	<b>125,1</b>	<b>119,7</b>	<b>118,5</b>	<b>109,4</b>	<b>106,2</b>	<b>124,4</b>

Note : chaque décile comporte 10% des individus composant la population. Le décile est basé sur le revenu disponible équivalent. Le résultat indiqué dans chaque cellule et pour le décile concerné est le ratio entre le montant moyen en EUR pour l'instrument référencé en colonne de gauche et le revenu disponible total moyen en EUR pour le même décile, exprimé en pourcentage (par exemple, le transfert « santé » représente en moyenne 16.5% du revenu disponible pour le 3<sup>ème</sup> décile). \* Par souci de simplification, les transferts nets entre ménages ont été inclus dans la variable revenus primaires.

Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible, les impôts et les transferts sociaux des données EUROMOD+ sont simulés en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées. Les imputations des transferts en nature sont réalisées grâce aux données de l'UEO et de l'IGSS. Calculs des auteurs.

Cette analyse de la composition du revenu par décile peut également être complétée par une analyse du revenu moyen par type de ménage afin d'identifier ceux qui bénéficient le plus des transferts publics en nature. Nous distinguons, dans le tableau 4, les personnes vivant seules et ayant moins de 65 ans, celles qui vivent également seules mais qui ont 65 ans ou plus, les couples vivant uniquement à deux (sans enfants, ni autres adultes dans le ménage), les ménages monoparentaux où au moins l'un des enfants a moins de 18 ans et les couples avec au moins un enfant ayant moins de 18 ans.

Sans surprise, les revenus primaires (issus du travail et du capital) ne représentent que 11,7 % du revenu disponible moyen des personnes seules de 65 ans et plus. En revanche, les pensions représentent plus de 100% du revenu disponible pour les ménages avec une personne seule de plus de 64 ans ou en couple dont l'un a plus de 64 ans : c'est la principale source de revenu pour les personnes de 65 ans et plus. Les autres transferts sociaux en espèces semblent représenter une source de revenu plus importante pour les familles monoparentales (30,4% du revenu disponible moyen de ces ménages contre 8,8% pour les personnes vivant seules et ayant moins de 65 ans). Les cotisations sociales affectent plus fortement le revenu des ménages qui

ont comme principale source de revenu les revenus primaires (les personnes d'âge actif). Quant à l'impôt sur le revenu, il représente un poids plus élevé pour les ménages sans enfants. Enfin, les personnes âgées vivant seules paient en proportion de leur revenu légèrement moins d'impôts indirects que les autres groupes de ménages.

Tableau 4 : décomposition du revenu étendu des ménages par type de ménages (% du revenu disponible).

	Type de ménage					
	Vivant seul < 65 ans	Vivant seul > 64 ans	Couple sans enfants (< 65 ans)	Couple sans enfants (au moins 1 > 64 ans)	Monoparent al avec au moins 1 enfant <18	Couple avec au moins 1 enfant <18
<b>Revenus primaires*</b>	<b>111,0</b>	<b>11,7</b>	<b>112,6</b>	<b>17,1</b>	<b>78,1</b>	<b>111,4</b>
Pensions	16,8	104,3	17,8	106,3	8,9	2,0
Transferts sociaux sans conditions de ressources	2,0	0,2	1,8	0,5	17,4	12,3
Transferts sociaux sous conditions de ressources	6,8	6,0	1,1	2,0	13,0	3,0
Cotisations sociales (employés/indépendants)	-13,9	-4,7	-14,2	-4,9	-9,5	-13,0
Impôt sur le revenu	-22,7	-17,6	-19,1	-21,0	-7,8	-15,6
<b>Revenu disponible</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Impôts indirects	-7,2	-6,5	-7,5	-7,3	-7,5	-7,4
<b>Revenu disponible après impôts indirects</b>	<b>92,8</b>	<b>93,5</b>	<b>92,5</b>	<b>92,7</b>	<b>92,5</b>	<b>92,6</b>
Education	1,5	0,2	0,6	0,0	59,7	35,1
Chèque-service accueil	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7	4,0
Santé	7,3	20,9	8,0	21,3	10,9	9,8
Soins longue durée	0,7	13,9	0,7	9,0	0,7	0,6
Logement social	0,4	0,1	0,0	0,0	1,0	0,0
<i>Total transferts publics en nature</i>	<i>9,8</i>	<i>35,1</i>	<i>9,3</i>	<i>30,3</i>	<i>78,1</i>	<i>49,6</i>
<b>Revenu étendu</b>	<b>102,6</b>	<b>128,7</b>	<b>101,8</b>	<b>123,0</b>	<b>170,5</b>	<b>142,1</b>

Note : Le résultat indiqué dans chaque cellule et pour le type de ménage concerné est le ratio entre le montant moyen en EUR perçu dans le type de ménage pour l'instrument référencé en colonne de gauche et le revenu disponible moyen en EUR pour ce type de ménage, exprimé en pourcentage (par exemple, le transfert « santé » représente en moyenne 7,3% du revenu disponible pour les personnes isolées de moins de 65 ans). \* Par souci de simplification, les transferts nets entre ménages ont été inclus dans la variable revenus primaires.

Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible, les impôts et les transferts sociaux des données EUROMOD+ sont simulés en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées. Les imputations des transferts en nature sont réalisées grâce aux données de l'UEO et de l'IGSS. Calculs des auteurs.

Concernant les transferts en nature pour l'éducation, ils accroissent fortement le revenu des ménages avec enfants, en particulier celui des familles monoparentales. Il en est de même pour les chèques-services accueil, même si l'effet est moindre étant donné que le nombre de ménages concernés est beaucoup moins important. En revanche, les transferts en santé ont un impact beaucoup plus élevé pour les ménages composés de personnes âgées (hausse du revenu moyen des ménages d'environ 20% contre moins de 11% pour les autres catégories de ménages). De même, les dépenses en soins de longue durée augmentent de 9 à 14 % le revenu des ménages composés de personnes âgées contre moins de 1% pour les autres types de ménages. Enfin, comme nous l'avons vu précédemment, les logements sociaux ont un effet très limité quel que

soit le décile, il en est de même pour les différentes catégories de ménage. Finalement, les transferts publics en nature représentent environ 10% du revenu disponible pour les ménages de moins de 65 ans, sans enfants, entre 30 et 35% du revenu disponible pour les ménages âgés, environ 50% pour les couples avec enfants et plus de 75% pour les familles monoparentales.

Les ménages les moins aisés connaissent une croissance du revenu moyen plus importante que les ménages plus aisés après la prise en compte des transferts publics en nature. Par conséquent les inégalités relatives ont tendance à se réduire. L'indicateur de Gini relatif diminue de plus de 20% lorsque nous passons du concept de revenu disponible après impôts indirects au concept de revenu étendu. En utilisant une échelle d'équivalence qui prend en compte les besoins en services publics, nous montrons également que les transferts en nature permettent de diminuer de plus de 15% les inégalités absolues. Les transferts publics en nature auraient donc un rôle d'égalisateur du revenu. Ces résultats sont cohérents avec d'autres études effectuées sur les pays européens ou de l'OCDE. Cependant, il est important de garder à l'esprit que les revenus en nature ont des caractéristiques très différentes des revenus en espèces. En effet, les revenus en espèces permettent aux ménages de choisir comment vont être allouées les ressources (consommation du bien A ou B, épargne...) alors que les revenus en nature sont des revenus monétaires fictifs destinés à la consommation de biens et services spécifiques (les transferts publics en nature pour la santé ne peuvent être utilisés que pour consommer des soins de santé). Ainsi, bien que l'inclusion d'une estimation monétaire des revenus en nature permette d'avoir une meilleure représentation du bien-être économique d'un ménage, cela ne modifie pas la capacité des ménages ni à choisir librement les biens et services qu'ils souhaitent consommer ni à modifier leur niveau d'épargne. Cette capacité est évaluée par le revenu en espèces.

### III) Revenus en nature de sources privées

#### III.1) Description

Les revenus en nature peuvent provenir de la sphère publique via la provision de services publics, comme nous l'avons montré précédemment, mais ils peuvent également résulter d'acteurs privés. Par exemple, l'employeur peut fournir des avantages en nature à ses employés (tickets-restaurant, cantine, remboursement de certains frais...). Un autre fournisseur d'avantages en nature est le ménage lui-même. Ce dernier, en étant propriétaire de son logement, s'offre à lui-même un service de logement qui ne nécessite pas chaque mois une contrepartie : le loyer.<sup>2</sup> Le ménage peut également produire pour sa propre consommation des produits alimentaires, il n'a donc pas à déboursier d'argent pour se fournir ces biens. Pour finir, certains ménages accèdent, via des mécanismes privés, à un logement dont le loyer est inférieur au prix du marché (par exemple, via la location d'un bien à un ami ou de la famille). Cet avantage va également être comptabilisé dans les revenus en nature de sources privées. L'ensemble de ces éléments sont des avantages qui ne prennent pas la forme d'argent mais permettent au ménage de satisfaire certains de leurs besoins sans nécessiter l'utilisation de leur

---

<sup>2</sup> Pour illustrer plus concrètement l'importance de la prise en compte du service de logement dans le cadre des propriétaires occupants, nous pouvons prendre un exemple simple. Imaginons 2 ménages, de même composition, ayant le même revenu disponible. Si l'un est locataire et l'autre propriétaire (n'ayant plus d'emprunt à rembourser), le premier aura à déboursier une partie de son revenu disponible chaque mois pour se loger alors que l'autre n'aura rien à déboursier. Les deux ménages n'auront donc pas le même niveau de revenu à utiliser pour consommer (hors logement) ou épargner.

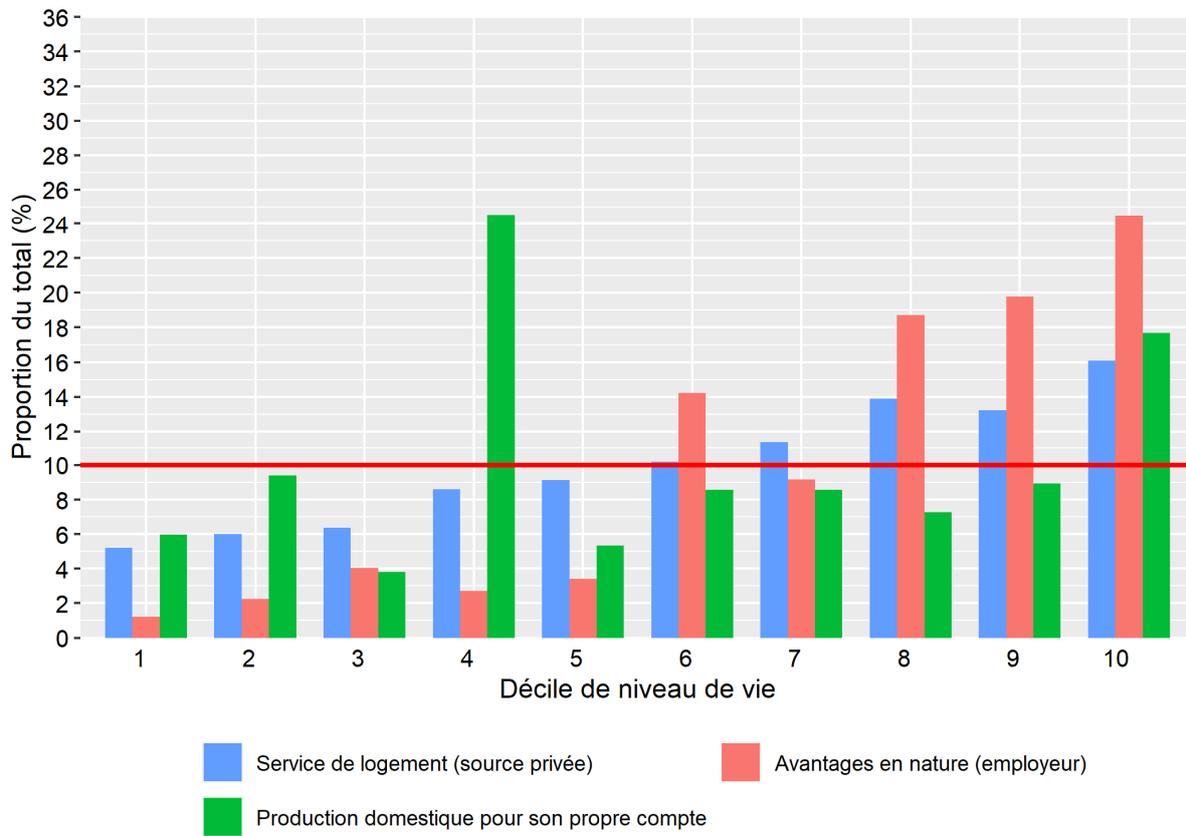
revenu disponible. C'est pour cette raison qu'il peut être intéressant de les compter parmi les ressources des ménages.

La valeur monétaire des avantages en nature de la part des employeurs et les biens alimentaires produits par le ménage pour lui-même est approchée par la valeur estimée en euros, par le ménage, de ces avantages. Cette méthode, bien que soumise à une certaine subjectivité, permet d'obtenir un équivalent monétaire à ces revenus en nature. Concernant le service de logement que se fournissent les propriétaires occupant à eux-mêmes, il est approché par la différence entre la valeur estimée sur le marché privé du loyer du logement occupé et les intérêts d'emprunt à rembourser par le propriétaire occupant. Concernant les locataires d'un bien à taux réduit non fourni par la sphère publique, l'avantage monétaire est approché par la différence entre le loyer estimé sur le marché privé et le loyer effectivement payé.

### III.2) Principaux résultats

Comme pour les impôts indirects et les transferts publics en nature, nous analysons tout d'abord la répartition des montants agrégés par décile de niveau de vie. Le service de logement de sources privées bénéficie plus, en valeur absolue, aux individus appartenant aux déciles élevés : les propriétaires occupants sont plus nombreux dans ces déciles et sont plus souvent susceptibles d'avoir un logement ayant un plus grand standing. De la même manière, les avantages en nature en provenance des employeurs sont plus souvent perçus par des individus appartenant à des ménages élevés. Concernant les gains associés à la production domestique, aucune tendance ne se dessine. Cela n'est pas étonnant étant donné les montants très faibles que ce revenu en nature représente. En effet, seul 7,6% des ménages déclarent une telle production pour un gain annuel moyen de 355 euros.

Graphique 13 : distribution des montants agrégés des revenus en nature de sources privées, par décile (2018)



Note : chaque décile comporte 10% des individus composant la population. Le décile est basé sur le revenu disponible équivalent.

Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible des données EUROMOD+ est simulé en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées. Calculs des auteurs.

Intéressons-nous maintenant, dans le tableau 5, à la façon dont ces revenus en nature impactent les revenus des ménages en terme relatif. Le loyer imputé a un effet assez important sur le revenu des ménages et représente une hausse moyenne de 14,6% du revenu des ménages. Bien que nous ayons vu que les ménages aisés perçoivent plus de ces revenus en valeur absolue, en termes relatifs, les 20% des individus les plus aisés ont une hausse de leur revenu qui est inférieure aux autres déciles car le logement représente un poids (en proportion du revenu disponible moyen de leur décile) plus faible pour les ménages aisés. Les avantages en nature en provenance de l'employeur ont un effet très faible sur le revenu disponible des ménages (+0,8% en moyenne). Cependant, les individus appartenant aux déciles 6 à 10 connaissent une croissance légèrement plus importante de leur revenu grâce à cette composante. Enfin, la production domestique a un effet quasiment nul sur le revenu des ménages. La prise en compte des revenus en nature de sources privées permet d'avoir une vision plus globale des ressources des ménages, en effet, ces derniers augmentent de 15,1% le revenu moyen des ménages luxembourgeois.

Finalement, le revenu incluant l'ensemble des revenus en nature nets des impôts indirects change fortement le revenu des ménages. Les ménages du premier décile ont ainsi un revenu

final correspondant à 190,9% de leur revenu disponible moyen. Cette hausse du revenu est, cependant, décroissante avec le niveau de vie pour atteindre un revenu final équivalent à 117,8% du revenu disponible pour le décile 10.

*Tableau 5 : décomposition du revenu final des ménages par décile (% du revenu disponible).*

	Décile										Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<b>Revenus primaires*</b>	<b>56,3</b>	<b>58,5</b>	<b>71,6</b>	<b>80,3</b>	<b>75,4</b>	<b>80,5</b>	<b>82,5</b>	<b>95,7</b>	<b>94,4</b>	<b>118,1</b>	<b>89,3</b>
<b>Revenu disponible</b>	<b>100,0</b>										
<b>Revenu disponible après impôts indirects</b>	<b>92,0</b>	<b>92,3</b>	<b>91,7</b>	<b>91,6</b>	<b>91,4</b>	<b>91,6</b>	<b>91,9</b>	<b>92,4</b>	<b>92,8</b>	<b>94,7</b>	<b>92,6</b>
<b>Revenu étendu</b>	<b>175,0</b>	<b>155,7</b>	<b>144,5</b>	<b>139,9</b>	<b>132,8</b>	<b>125,1</b>	<b>119,7</b>	<b>118,5</b>	<b>109,4</b>	<b>106,2</b>	<b>124,4</b>
Service de logement	15,6	15,5	14,1	17,8	16,1	15,3	15,1	16,9	13,0	10,6	<b>14,3</b>
Avantages en nature	0,2	0,3	0,5	0,3	0,3	1,2	0,7	1,3	1,1	0,9	<b>0,8</b>
Consommation domestique	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
<i>Total revenus en nature de sources privées</i>	<i>15,8</i>	<i>15,9</i>	<i>14,6</i>	<i>18,3</i>	<i>16,5</i>	<i>16,5</i>	<i>15,8</i>	<i>18,1</i>	<i>14,1</i>	<i>11,5</i>	<b>15,1</b>
<b>Revenu final</b>	<b>190,9</b>	<b>171,6</b>	<b>159,1</b>	<b>158,2</b>	<b>149,3</b>	<b>141,6</b>	<b>135,5</b>	<b>136,6</b>	<b>123,6</b>	<b>117,8</b>	<b>139,5</b>

Note : chaque décile comporte 10% des individus composant la population. Le décile est basé sur le revenu disponible équivalent. Le résultat indiqué dans chaque cellule et pour le décile concerné est le ratio entre le montant moyen en EUR pour l'instrument référencé en colonne de gauche et le revenu disponible total moyen en EUR pour le même décile, exprimé en pourcentage (par exemple, les « avantages en nature » représente en moyenne 0,2% du revenu disponible pour le 4<sup>ème</sup> décile). \* Par souci de simplification, les transferts nets entre ménages ont été inclus dans la variable revenus primaires.

Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible, les impôts et les transferts sociaux des données EUROMOD+ sont simulés en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées. Les imputations des transferts en nature sont réalisées grâce aux données de l'UEO et de l'IGSS. Calculs des auteurs.

En analysant l'évolution du revenu des ménages par type de ménages (tableau 6), nous pouvons remarquer que la prise en compte du service de logement de sources privées permet d'augmenter plus fortement le revenu des ménages vivant seuls. Ces derniers sont susceptibles d'avoir un revenu plus faible que les couples, donc le poids du logement est plus important en proportion du revenu du ménage. Les avantages en nature en provenance des employeurs bénéficient, sans surprise, plus fortement aux ménages avec des personnes en âge de travailler. Globalement, les revenus en nature de sources privées augmentent de 14% le revenu des ménages monoparentaux et de plus de 19% celui des personnes seules de moins de 65 ans.

Tableau 6 : décomposition du revenu final des ménages par type de ménages (% du revenu disponible).

	Type de ménage					
	Vivant seul < 65 ans	Vivant seul > 64 ans	Couple sans enfants (< 65 ans)	Couple sans enfants (au moins 1 > 64 ans)	Monoparental avec au moins 1 enfant <18	Couple avec au moins 1 enfant <18
<b>Revenus primaires*</b>	<b>111,0</b>	<b>11,7</b>	<b>112,6</b>	<b>17,1</b>	<b>78,1</b>	<b>111,4</b>
<b>Revenu disponible</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Revenu disponible après impôts indirects</b>	<b>92,8</b>	<b>93,5</b>	<b>92,5</b>	<b>92,7</b>	<b>92,5</b>	<b>92,6</b>
<b>Revenu étendu</b>	<b>102,6</b>	<b>128,7</b>	<b>101,8</b>	<b>123,0</b>	<b>170,5</b>	<b>142,1</b>
Service de logement	18,1	18,4	13,3	14,2	13,5	14,8
Avantages en nature	1,0	0,0	1,2	0,0	0,4	1,1
Consommation domestique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
<i>Total revenu en nature (sources privées)</i>	<i>19,2</i>	<i>18,5</i>	<i>14,5</i>	<i>14,3</i>	<i>14,0</i>	<i>16,0</i>
<b>Revenu final</b>	<b>121,8</b>	<b>147,1</b>	<b>116,3</b>	<b>137,3</b>	<b>184,5</b>	<b>158,1</b>

Note : Le résultat indiqué dans chaque cellule et pour le type de ménage concerné est le ratio entre le montant moyen en EUR perçu dans le type de ménage pour l'instrument référencé en colonne de gauche et le revenu disponible moyen en EUR pour ce type de ménage, exprimé en pourcentage (par exemple, les « avantages en nature » représente en moyenne 1,0% du revenu disponible pour les personnes isolées de moins de 65 ans). \* Par souci de simplification, les transferts nets entre ménages ont été inclus dans la variable revenus primaires.

Source : EUROMOD+ basées sur EU-SILC (2016) et EBM (2015). Le revenu disponible, les impôts et les transferts sociaux des données EUROMOD+ sont simulés en utilisant le système socio-fiscal de 2018 et les dépenses de consommation sont imputées. Les imputations des transferts en nature sont réalisées grâce aux données de l'UEO et de l'IGSS. Calculs des auteurs.

Au niveau des inégalités de revenus, les revenus en nature de sources privées ont tendance à les augmenter. Ainsi, le service de logement augmente les inégalités relatives, mesuré avec l'indice de Gini relatif, de 4,5% par rapport à l'indice de Gini du revenu étendu. Dans une moindre mesure, les avantages en nature en provenance de l'employeur augmentent également les inégalités (hausse de l'indice de Gini de 0,8% comparé à l'indice pour le revenu étendu augmenté du service du logement). Pour ces deux sources de revenus, les inégalités absolues augmentent également et dans une proportion plus importante (+16,4% pour l'indice de Gini absolu avec le service de logement et +1,4% si les avantages en nature en provenance de l'employeur sont inclus). Par contre, la production domestique n'a aucun effet sur les inégalités relatives comme absolues.

## IV) Conclusion

Dans ces travaux, nous nous sommes intéressés à l'impact des transferts publics en nature bénéficiant individuellement à la population, des revenus privés non monétaires et des impôts indirects sur la distribution des revenus au Luxembourg. Ces éléments sont généralement ignorés dans les analyses traditionnelles sur la distribution des revenus car difficilement mesurables alors qu'ils sont importants. Les transferts sociaux en nature représentent une contrepartie au paiement des impôts et des cotisations sociales. Ces impôts sont déduits de la mesure du revenu disponible utilisée dans la majorité des études sur le revenu alors que les services publics qu'ils financent et bénéficient aux ménages ne sont pas comptabilisés. Les revenus en nature proviennent également de sources privées comme les avantages en nature en provenance de l'employeur ou le service de logement que s'offrent les propriétaires à eux-mêmes. En l'absence de ces services et avantages, les ménages devraient financer eux-mêmes la consommation de ces services à l'aide de leur revenu en espèces. Ainsi l'estimation monétaire de ces services et avantages permettent de mieux cerner les ressources réellement à la disposition des ménages résidant au Luxembourg. De plus, les ménages ne paient pas que des impôts directs mais également des impôts indirects qui ont pour conséquence une réduction des revenus en espèces.

Nous avons montré que les impôts indirects (TVA et droits d'accise) diminuent le revenu moyen des ménages résidents et cela quel que soit le décile, cependant, les ménages moins aisés ont tendance à consacrer une proportion de leur revenu disponible plus importante au paiement des impôts indirects. Concernant les revenus non monétaires, nous avons utilisé des méthodes développées par des chercheurs en sciences sociales pour leur estimer une valeur monétaire afin de les additionner aux revenus en espèces. Ainsi, nous avons identifié trois principales sources de revenu ayant un effet significatif sur le revenu moyen des ménages. En effet, l'éducation, les soins de santé et le service de logement (hors logement sociaux) augmentent assez fortement le revenu des ménages (représentant une hausse respective de 15,5%, 11,8% et 14,3% par rapport au revenu disponible). A l'inverse, les logements sociaux, la production domestique et les avantages en nature en provenance de l'employeur ont un effet relativement faible sur les revenus des ménages luxembourgeois, avec une augmentation moyenne du revenu inférieure à 1% pour chacun de ces services.

Nous avons également étudié l'évolution du revenu de différents types de ménages. Les transferts en nature permettent d'augmenter plus fortement le revenu des ménages avec enfants et des ménages composés de personnes âgées, et ce en grand partie grâce aux transferts en éducation (pour les familles) et en santé (pour les ménages âgés). Cependant, la prise en compte du service de logement (hors logement social) permet d'augmenter plus fortement le revenu des ménages vivant seuls.

Nous avons également mesuré des indicateurs d'inégalités relatives et absolues. Le premier se concentre sur la répartition des revenus dans la population alors que le second est sensible aux écarts de revenu (en valeur absolue) entre les individus. Nous observons que les impôts directs, les transferts sociaux monétaires et les pensions ont un impact important sur la réduction des inégalités (baisse de plus de 45% de l'indice de Gini relatif et absolu), les transferts publics en nature poursuivent cette dynamique de réduction même si l'effet semble moins important. Par contre, les revenus en nature de sources privées semblent privilégier plus fortement les ménages les plus aisés et réaugmente les inégalités dans la population. Cependant, cette dernière hausse

est marginale en comparaison à la baisse des inégalités observées avec les transferts publics en nature.

Il est important de garder à l'esprit que les revenus non monétaires ont des caractéristiques très différentes des revenus en espèces. En effet, les seconds permettent aux ménages de choisir librement ce qu'ils souhaitent faire de cet argent : le dépenser pour des biens et services de leur choix ou l'épargner alors que les premiers sont des revenus fictifs qui sont destinés à la consommation de biens et services spécifiques. La présence des services publics et autres avantages en nature permet d'aider les ménages à faire face à des dépenses comme la santé et l'éducation qu'ils auraient dû payer eux-mêmes en l'absence de ces services mais les revenus en nature ne modifient pas la capacité des ménages à consommer plus de biens et services privés de leur choix ou à épargner davantage. Les mesures de revenu étendu et revenu final sont donc complémentaires à la mesure du revenu disponible.

Les travaux présentés ont également certaines limites. Tout d'abord, l'estimation monétaire des ressources non monétaires et la simulation des impôts indirects reposent sur des hypothèses, l'estimation effectuée est donc une approximation de la vraie valeur des services, impôts et avantages considérés. De plus, certains transferts en nature sont attribués sur la base de caractéristiques socio-démographiques plutôt que sur l'utilisation réelle du service donc une valeur identique est attribuée aux individus partageant des caractéristiques similaires. Il s'agit également d'une analyse de court terme, nous étudions l'effet des transferts en nature et impôts à un moment donné. Il est possible que sur une analyse à travers le temps, les résultats soient différents étant donné que les individus ont des revenus, paient des impôts et bénéficient de transferts qui évoluent au cours de la vie et qu'un individu se situant au bas de l'échelle des revenus, impôts ou transferts aujourd'hui peut se situer dans le haut de cette échelle dans le futur. De même, le niveau des transferts en nature peut varier dans le temps. Ainsi, bien qu'à un instant  $t$ , les moins aisés connaissent une plus forte croissance du revenu liée aux transferts en nature, il est possible que sur l'ensemble d'une vie, cet avantage pour les moins aisés soit moins important. Être bénéficiaire d'aides en nature aujourd'hui peut également créer des rendements pour demain, par exemple, profiter du service éducatif va augmenter les perspectives de carrière des bénéficiaires. De façon similaire, le revenu épargné aujourd'hui, non soumis aux impôts indirects à l'instant  $t$ , va constituer la consommation de demain et va donc être soumis aux impôts indirects dans le futur. Cela peut nuancer également l'effet régressif des impôts indirects. Pour finir, bien que nous nous soyons efforcés de prendre en compte l'ensemble des composantes des ressources des ménages, il y a cependant un aspect qui n'est pas intégré faute d'informations nécessaires dans les données : le patrimoine.